

BUREAU

du lundi 30 octobre 2023

Salle des Conférences Grand Bourg Habitat

PROCES VERBAL

Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Présents : Jean-François DEBAT, Bernard BIENVENU, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Guillaume FAUVET, Isabelle MAISTRE, Walter MARTIN, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Jonathan GINDRE, Valérie GUYON, Aimé NICOLIER, Sylviane CHENE, Emmanuelle MERLE, Sébastien GOBERT, Yves CRISTIN, Thierry MOIROUX, Thierry PALLEGOIX, André TONNELIER, Bruno RAFFIN, Michel LEMAIRE

Excusés : Jean-Yves FLOCHON, Jean-Pierre ROCHE, Claudie SAINT-ANDRE, Jean-Marc THEVENET, Jean-Luc ROUX

Secrétaire de Séance : Isabelle MAISTRE

Quorum : 20 élus présents sur 25 en exercice

Par convocation en date du 23 octobre 2023, l'ordre du jour est le suivant :

1 - Avis pour la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) sur un projet commercial à Jayat

Monsieur le Président ouvre la séance et présente le rapport.

Le projet commercial consiste à créer une surface commerciale contiguë à Intermarché à JAYAT, laquelle regroupera deux cellules : une enseigne de sport déjà présente sur la Commune et une cellule consacrée à la pratique du sport.

Sur le sujet, Monsieur le Président propose de saisir la CDAC, sans pour autant prendre immédiatement position sur le contenu.

Monsieur Guillaume FAUVET estime également indispensable d'entamer une discussion sur le projet pour tenir compte des prescriptions du DAAC, de la position des commerces existants et des acteurs du centre ville de Montrevel en Bresse.

Développement économique, Emploi, Innovation, Commerce, Tourisme, Agriculture, Enseignement supérieur
--

Délibération DB-2023-248 - Avis pour la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) sur un projet commercial à Jayat

Une demande de permis de construire a été déposée par M. Franck GIRAUD à Jayat, sur un terrain contigu à la zone commerciale « Intermarché », pour un projet d'édification d'un bâtiment de 1 764 m² de surface de plancher, comprenant 2 cellules commerciales, de 800 et 199 m² de surface de vente.

Le projet étant inférieur au seuil de 1 000 m² de surface de vente, il n'est pas soumis à l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) selon le régime de droit commun.

En revanche, comme le permet le Code du Commerce, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a délibéré le 30 octobre 2017 pour saisir la CDAC pour tous les projets commerciaux, situés en dehors de la Ville de Bourg-en-Bresse, dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m².

Le projet ne semble pas compatible avec les orientations du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) dans la mesure où :

- il concerne un commerce d'importance qui est implanté en dehors de tout espace identifié dans le DAAC comme étant destiné à l'accueil de nouvelles installations commerciales de ce type (ni zone commerciale périphérique ou ni centralité commerciale) ;
- il comprend une cellule de petite taille (de moins de 450 m² de surface de plancher) localisée en périphérie, pour lesquelles le DAAC préconise une implantation en centralité ;
- Il ne prévoit pas la réalisation de stationnement en ouvrage, alors que le DAAC préconise la réalisation d'au moins 50% de places de stationnement en ouvrage pour tout projet de plus de 1 300 m² de surface de plancher.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Commerce, notamment son article L. 752-6 ;

VU le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 16 décembre 2016 qui comprend le document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-053 du 27 juillet 2020 donnant délégation au Bureau pour se prononcer sur les projets commerciaux et saisir la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ;

CONSIDERANT que le projet ne semble pas compatible avec les orientations du DAAC, et qu'il s'avère opportun de l'évoquer en CDAC ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,

SOLLICITE la saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour le projet susvisé.

La séance est levée à 18 h 00.
Prochaine réunion du Bureau Communautaire :
Lundi 6 novembre 2023 à 16 h 30

Fait à Bourg-en-Bresse, le 6 novembre 2023

La secrétaire de séance,

Isabelle MAISTRE



Pour le Président et par délégation,

Le Conseiller Délégué,
Sébastien GOBERT

Délégué à l'Administration Générale et
aux Ressources Humaines



